



Enfant reconnu ou pas

Par saintaise17

Bonjour,
Mon père décédé et divorcé de ma mère et non remarié a fait un enfant et l'aurait reconnu d'après ses dires de son vivant.
Comment je peux savoir le réel du faux ?
Je connais l'état civil de mon père, je sais qu'il est décédé sur son acte à la même adresse ou il habitait avec sa concubine, donc la naissance de l'enfant déclaré à cette même ville je pense.
La mairie ne me dira surement rien à ce sujet même que je suis sa fille et je ne connais pas la date de naissance de son enfant.
Est un demi frère ou pas ?
Merci beaucoup de votre aide.
Cordialement.

Par kang74

Bonjour

Quel est le but ?

Si votre père est décédé et qu'il a reconnu l'enfant, c'est donc un héritier qui a pu se faire connaître comme tel .

Surtout s'il vivait à ce moment là avec la mère de l'enfant
Ce sera donc facile d'avoir l'information .

Il y a bien longtemps qu'on n'oblige pas à se marier pour établir une filiation ...

Par saintaise17

Bonjour,
Le but est de savoir si cet enfant a été reconnu officiellement ou que des paroles et si héritier de la savoir.
Vous vous imaginez que j'ai des contacts avec cette famille et si c'est facile de le savoir, donnez moi votre tuyau !
Merci de m'avoir répondu.
Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

A part faire des recherches auprès de votre entourage ou mandater un généalogiste ou un détective privé, il n'y a pas de moyen de savoir si votre père a eu d'autres enfants.

Il est facile de connaître les ascendants d'une personne en consultant son acte de naissance. En revanche il n'existe pas de registre centralisé des descendants d'une personne. Lors d'une succession, en cas de doute l'on se contente de vérifications raisonnables.

Si c'est pour un problème de succession, il faut contacter la concubine de votre père pour lui demander si elle connaît l'existence de ce frère putatif (qui, s'il existe, est probablement son enfant). Si vous ne voulez pas faire cette démarche, donnez les informations au notaire qui se chargera de faire des recherches si besoin avec l'aide d'un généalogiste.

Par saintaise17

Merci beaucoup

Bonne journée.

Cordialement.